

Victime de vol/recel/parution au tribunal

Par carine, le 13/06/2012 à 17:19

Bonjour,

Je me suis fait cambrioler il y a 3 ans, et dernièrement lors d'une percisition policière, un objet m'appartenant à été retrouvé chez une personne. Lors du cambriolage j'ai porté plainte contre X, et aujourd'hui je dois passer au tribunal contre cette personne juger pour recel de bien provenant de vol. Je ne me fais pas représenter par un avocat. Puis je demander le remboursement à la hauteur du cambriolage? je compte demander des dômages pour préjudice moral à hauteur de 600€...

qu'en pensez vous?

Merci d'avance